



GENERATIONLIBRE

Association Loi de 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

**GENERATIONLIBRE**

Association Loi de 1901

43 rue de Richelieu

75001 Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Aux adhérents,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association GENERATIONLIBRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 27 janvier 2021

AUDITINVEST

Représentée par



Jean-Noël SERVANS
Associé



Yves DECRETTE
Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	7 671	6 888	783	2 611	-1 828	-70.02
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières ⁽¹⁾						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres						
	Total I	7 671	6 888	783	2 611	-1 828	-70.02
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances ⁽²⁾						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	3 725		3 725	2 462	1 262	51.26
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	138 503		138 503	7 230	131 273	NS
	Charges constatées d'avance ⁽²⁾						
	Total II	142 227		142 227	9 692	132 535	NS
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts ^(III)						
	Primes de remboursement des emprunts ^(IV)						
	Ecart de conversion actif ^(V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	149 898	6 888	143 010	12 303	130 707	NS

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	-12 676	34 566	-47 242	-136.67
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	120 344	-47 242	167 586	354.74
	Situation nette (sous total)	107 667	-12 676	120 344	949.35
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	107 667	-12 676	120 344	949.35
	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
PROVISIONS	Fonds dédiés				
	Total II				
	Provisions pour risques				
DETTE (1)	Provisions pour charges				
	Total III				
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
DETTE (1)	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses	235	235		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	13 161	8 077	5 084	62.94
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	21 947	16 667	5 280	31.68
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
	Total IV	35 343	24 979	10 364	41.49
Ecarts de conversion passif (V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		143 010	12 303	130 707	NS

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

35 343 24 979

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	19 000		31 494		-12 494	-39.67
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service						
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation						
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public	313 451		238 242		75 209	31.57
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	3		287		-284	-98.89
Total I	332 454		270 024		62 431	23.12
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	35 881		68 505		-32 624	-47.62
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	1 409		420		989	235.26
Salaires et traitements	128 527		184 121		-55 594	-30.19
Charges sociales	44 455		62 116		-17 660	-28.43
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 828		2 102		-274	-13.04
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	10		2		8	388.73
Total II	212 110		317 266		-105 155	-33.14
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	120 344		-47 242		167 586	354.74

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change	0		0	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	0		0	
2. Résultat financier (III-IV)	-0		-0	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	120 344	-47 242	167 586	354.74
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	332 454	270 024	62 431	23.12
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	212 111	317 266	-105 155	-33.14
5. EXCEDENT OU DEFICIT	120 344	-47 242	167 586	354.74

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature	32 400		32 400			
Bénévolat						
TOTAL	32 400		32 400			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens	30 600		30 600			
Prestations en nature	1 800		1 800			
Personnel bénévole						
TOTAL	32 400		32 400			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Objet social de Generation Libre :

L'Association a pour objet, notamment dans le domaine des sciences humaines, politiques, économiques, juridiques, de promouvoir et défendre les libertés publiques et individuelles.

Nature et périmètre :

Sur le plan éducatif , promouvoir et défendre les libertés individuelles et les droits fondamentaux auprès du plus grand nombre

Sur le plan culturel , promouvoir, enrichir et rénover la tradition philosophique libérale en France

Sur le plan social , permettre aux citoyens de contribuer à l'élaboration des politiques publiques et de mieux en saisir les enjeux.

Moyens mis en oeuvre :

Pour parvenir à tout cela, l'Association émet des propositions de politiques publiques chiffrées, sérieuses et applicables sous la forme de rapport ou note, mis à la disposition du grand public gratuitement sur son site. Elle en fait la promotion dans les médias, sur les réseaux sociaux, dans les universités et les cercles de décisions, au moyen d'articles de presse, de prises de parole publique, de conférence en présentiel ou à distance. "

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association a été reconnue sur l'exercice d'intérêt général et peut ainsi délivrer des reçus fiscaux aux donateurs.

De plus, la convention de mécénat en nature établie avec le cabinet PYTHAGORE AVOCATS a été prolongée du 1er novembre 2020 au 31 janvier 2021 et se matérialise par la fourniture gratuite des prestations suivantes :

- Domiciliation de l'association aux bureaux du mécène
- Relève du courrier et des appels téléphoniques
- Mise à disposition d'un bureau privatif ainsi que d'un accès aux espaces de travail, salles de réunion, sanitaires et cuisine, pour un total de 2/5ème de la superficie des bureaux.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'entité a été faiblement affectée par la crise sanitaire qui a démarré en mars 2020, les donateurs ayant été plus nombreux et généreux.

Les comptes annuels du présent exercice ont été arrêtés après comptabilisation de l'ensemble des transactions et ajustements résultant de cette crise.

Conformément aux recommandations de l'Autorité des Normes Comptables, l'entité a

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

retenu une approche ciblée pour présenter les impacts de cet évènement sur les comptes de l'exercice qui, en l'absence de la crise sanitaire, n'auraient pas été encourus ou constatés.

Ces impacts sont principalement les suivants :

- Mesures de soutien avec le recours à l'activité partielle de mi-mars à fin mai.

Les comptes annuels reflètent les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation.

Les événements postérieurs à la clôture ne remettent pas en cause les jugements et appréciations retenus au 31 décembre 2020, notamment sur la valeur comptable des actifs et des passifs.

En outre, à la date d'arrêté des comptes, il n'existe pas d'informations susceptibles de remettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Le nouveau règlement comptable ANC N°2018-06 pour les associations est obligatoire depuis le 1er janvier 2020 et constitue un changement de méthode comptable qui s'impose à l'entité. Ses conséquences ne sont pas matérielles sur les états financiers 2020.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 671		
TOTAL	7 671		
TOTAL GENERAL	7 671		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			7 671	7 671
TOTAL			7 671	7 671
TOTAL GENERAL			7 671	7 671

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 060	1 828		6 888
TOTAL	5 060	1 828		6 888
TOTAL GENERAL	5 060	1 828		6 888

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	1 828				
TOTAL	1 828				
TOTAL GENERAL	1 828				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotations exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Report à nouveau	34 566	-47 242		0	-12 676
RESULTAT DE L'EXERCICE	-47 242	47 242		-120 344	120 344
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise : Provisions réglementées					
TOTAL I	-12 676			-120 344	107 667

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 844	1 844	
Débiteurs divers	1 881	1 881	
TOTAL	3 725	3 725	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	13 161	13 161		
Personnel et comptes rattachés	6 668	6 668		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 814	12 814		
Autres impôts taxes et assimilés	2 464	2 464		
Groupe et associés	235	235		
TOTAL	35 343	35 343		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	4 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 894
Dettes fiscales et sociales	10 863
Total	23 757

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Employés	3
Total	3

Valorisation des contributions volontaires

Une convention de mécénat en nature a été établie entre l'association GENERATION LIBRE et le cabinet PYTHAGORE AVOCATS du 1er novembre 2019 au 31 octobre 2020. Par cette convention, le mécène fournit gratuitement les prestations suivantes :

- Domiciliation de l'association aux bureaux du mécène
- Relève du courrier e des appels téléphonique
- Mise à disposition d'un bureau privatif ainsi que d'un accès aux espaces de travail, salles de réunion, sanitaires et cuisine, pour un total de 2/5ème de la superficie des bureaux.

Pour cette période cette contribution en nature du mécène est estimée, d'un commun accord entre les parties, à une valeur de trente-deux mille quatre cents euros (32 400 €), calculée comme suit :

- Domiciliation : 600 €
- Relève du courrier et des appels téléphoniques : 1 800 €
- Mise à disposition de bureaux : 2/5ème du loyer annuel de 75 000 €, soit 30 000 €.

Un avenant à la convention de mécénat en nature a été établie entre l'association GENERATION LIBRE et le cabinet PYTHAGORE AVOCATS du 1er novembre 2020 au 31 janvier 2021. Les prestations fournies par le mécène restent inchangées.

Pour cette période cette contribution en nature du mécène est estimée, d'un commun accord entre les parties, à une valeur de huit mille cent euros (8 100 €), calculée comme suit :

- Domiciliation : 150 €
- Relève du courrier et des appels téléphoniques : 450 €
- Mise à disposition de bureaux : 1/4 de 2/5ème du loyer annuel de 75 000 €, soit 7 500 €.

Ainsi pour l'année 2020 le montant estimé de cette contribution en nature est de 32 400 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

Compte tenu des caractéristiques de la population salariée : faible ancienneté, moyenne d'âge très jeune, le montant des engagements en matière de retraite n'est pas significatif.